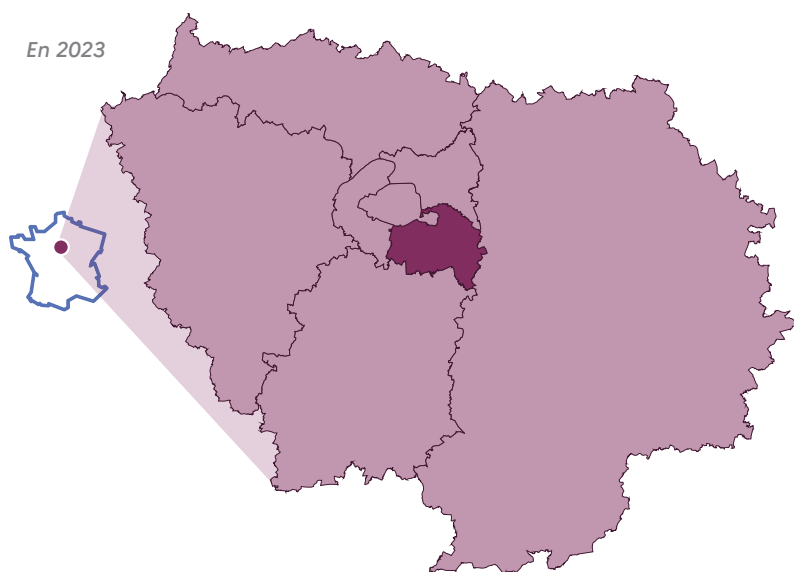


Les attributions de logement social en 2023 dans le Val-de-Marne



8 253 attributions
dans 47 communes val-de-marnaises
12 % des attributions en Île-de-France

En 2023

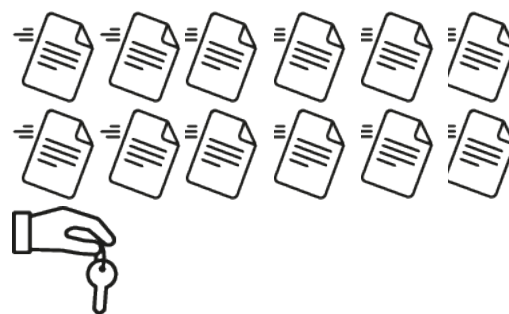


32,6 % des attributions au profit
de ménages reconnus prioritaires*

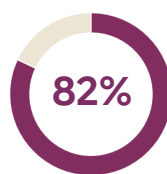
soit
2 689 ménages

* ménages prioritaires au titre du droit au logement opposable (Dalo) et ménages labellisés par l'État, les SIAO ou par une commission partenariale comme prioritaires au titre de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

1 attribution pour 13 demandes

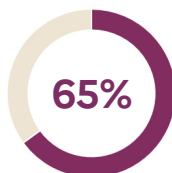


Qui sont les ménages ayant obtenu un logement social ?



ONT UN EMPLOI*

* ménages dont le demandeur est agent de la fonction publique (Etat, Territoriale, Hospitalière), salarié du privé, indépendant ou ayant déclaré un revenu d'activité dans ses ressources mensuelles



**ONT UN REVENU
MENSUEL SUPÉRIEUR À
1 349 €*
* par unité de consommation**



40% sont des personnes seules



26% sont des couples avec enfant(s)



23% sont des familles monoparentales

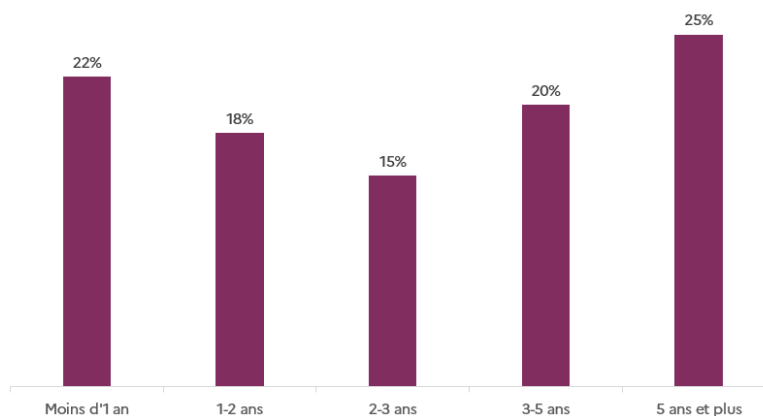


10% sont des couples sans enfant

Quels sont les délais d'obtention d'un logement social ?

Délai médian

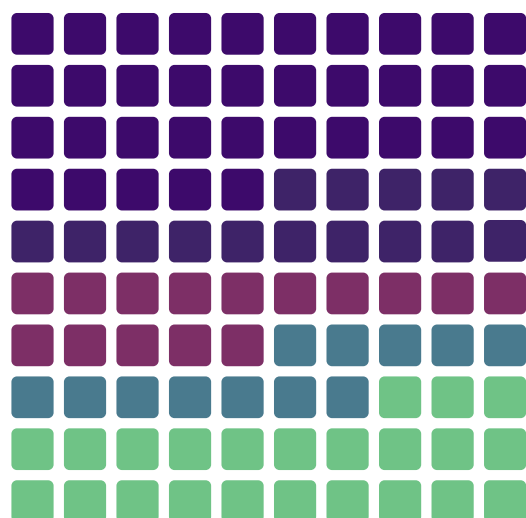
2 ans et 6 mois*



La moitié des ménages ayant obtenu un logement social en 2023 avait déposé sa demande il y a moins de 2 ans et 6 mois.

* Cette valeur ne doit pas être confondue avec l'ancienneté de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Où vivaient précédemment les attributaires ?



50% dans la même commune

15% dans une autre commune
du même EPCI/EPT *

12% dans un autre EPCI/EPT
du même département

23% dans un autre département

* EPCI : établissement public de coopération intercommunale
EPT : établissement public territorial

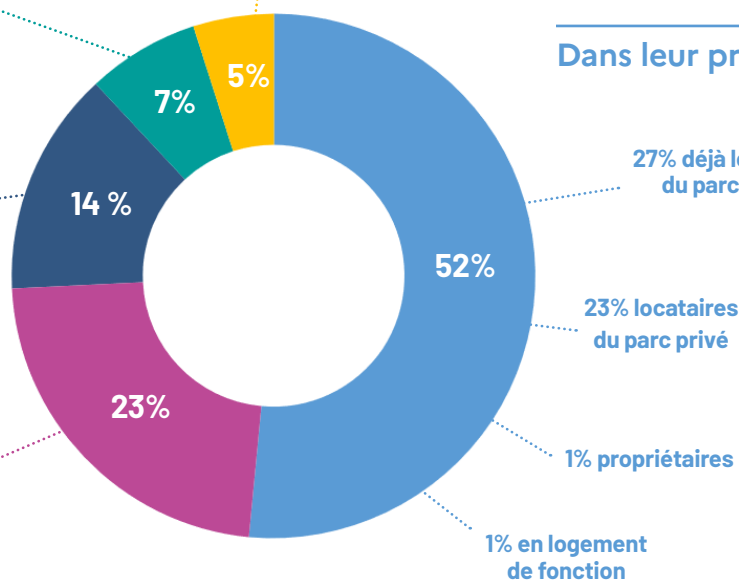
Dans une structure
d'hébergement
ou à l'hôtel ²

Dans un foyer,
une résidence
ou dans un
logement
temporaire ¹

Chez un tiers

En situation
précaire ³

Dans leur propre logement



¹ Logement-foyer (foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants, foyer pour personnes âgées, foyer pour personnes en situation de handicap), résidence sociale, pension de famille, maison relais, résidence étudiante ou universitaire, logement temporaire (y compris intermédiation locative).

² Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centre d'hébergement d'urgence, centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence pour demandeurs d'asiles, résidence hôtelière à vocation sociale, hébergement à l'hôtel.

³ Ménages dont le demandeur a déclaré être sans abri ou vivre dans un abri de fortune ou dans un bidonville, être logé en camping, en habitat mobile, en squat ou être occupant sans titre.

Les attributions de logement social en 2023 dans le Val-de-Marne

Source : Infocentre SNE, Sylo - traitements Drihl - Socle de données demandes et attributions de logement social en Île-de-France - [En savoir plus](#)